



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES (SDAEP) ET DU PÉRIMÈTRE DELIMITÉ DES ABORDS (PDA) DE L'ÉGLISE SAINT- JULIEN D'ASPIRAN

Par arrêté n°55/R/19 le Maire d'Aspiran a prescrit une enquête publique unique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales (SDAEP) et à la modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'Eglise.

L'ensemble de ces procédures est soumis à une enquête publique qui se déroulera à la Mairie d'Aspiran, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du 16 septembre 2019 à 9h00 au 16 octobre 2019 à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h, les lundis de 16h à 18h30 et les mercredis de 16h à 18h, à l'exception des jours fériés.

Le commissaire-Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier est Monsieur Jean-Pierre MERLAT

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Didier CELLIER, 2^{ème} adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, Mairie d'Aspiran, Place du Peyrou, 34800 ASPIRAN (Tél 04 67 96 59 76).

Le dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment les avis de l'autorité environnementale, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et ceux émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés sera déposé et consultable :

- en Mairie d'Aspiran suivant les horaires d'ouverture précités
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-aspiran-web/>

Les observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations ou transmettre ses observations et propositions

- sur le registre d'enquête déposé en Mairie suivant les horaires d'ouverture précités
- par voie postale au Commissaire-Enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées à l'adresse suivante :
Mairie d'Aspiran
Place du Peyrou
34800 ASPIRAN
- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-aspiran-web/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie :

- Lundi 16 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- Lundi 30 septembre 2019 de 15 h 30 à 18 h 30
- Mercredi 16 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Toute personne en faisant la demande auprès de la Mairie d'Aspiran, place du Peyrou 34800 ASPIRAN (Tél 04 67 96 59 76) pourra obtenir à ses frais communication du dossier et des observations du public à partir du démarrage de l'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le Commissaire-Enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Aspiran et sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-aspiran-web/>

A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur : la révision générale du PLU, le SDAEP et le PDA ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ces projets en vue de leur approbation.